



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
**COMMUNE D'OTTANGE**  
Rue principale 57840  
Tel 03 82 50 53 33 Fax 09 70 60 04 54  
[mairie.ottange@gmail.com](mailto:mairie.ottange@gmail.com)  
[www.ottange-nondkeil.fr](http://www.ottange-nondkeil.fr)

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 1<sup>er</sup> avril 2019**

Conformément à l'article 56 de la loi du 5 avril 1984, un  
extrait du procès verbal de la présente séance a été affiché à  
la porte de la mairie le 2 avril 2019

Nombre de conseillers en exercice : 21

Conseillers présents : 16

Convocation du : 25/03/2019

L'an deux mille dix neuf, le premier du mois d'avril, à 18 heures 30, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de ville d'Ottange, en session ordinaire sous la présidence de Mme Fabienne MENICHETTI, Maire

Etaient présents : Mme MENICHETTI Fabienne, M. MATTUCCI Gérald, Mme PADELETTI Marie-France, M. BERTONI Gilles, Mme FRIIO Marie-Rose, M. KROL Jean-Marie, M. PINCK Claude, M. BRIGHI Raymond, Mme FRESCURA Marylène, M. AQUILANO Virgil, Mme RICHARD Cathy, Mme WINTER Estelle, M. PHILIPPE Lionel, M. BUTHMANN Roger, M. GIACOBACCI Roland, Mme LAPI Myrèse

Etaient représentés : M. GAVAZZI Angel par M. MATTUCCI Gérald, M. GIACOBACCI Pierre par M. GIACOBACCI Roland

Etait excusé: Mme MAISON Patricia

Etaient absents : M. SCHOEN Jean-Claude, Mme BARTEL-LAVITAL Nathalie

Secrétaire de séance : M. MATTUCCI Gérald

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, Mme Fabienne MENICHETTI, Maire, ouvre la séance du conseil municipal

## **N° 1 – 19/2019 Approbation du compte-rendu du 4 mars 2019**

Madame le Maire soumet aux membres du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 4 mars 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

Approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 4 mars 2019

## **N° 2- 20/2019 Compte administratif 2018 du budget de la ville**

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire quitte la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

Réuni sous la présidence de Monsieur Gérald MATTUCCI, premier adjoint, élu président de séance, délibérant sur le compte administratif 2018 du budget de la ville dressé par Mme Fabienne MENICHETTI Maire.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2018, les Décisions Modificatives, les Restes à Réaliser de l'exercice considéré du budget de la ville.

ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2018 du budget de la ville tels que résumés ci-dessous.

Section de fonctionnement :

|                                   |                     |
|-----------------------------------|---------------------|
| Dépenses                          | 1 678 724,95 €      |
| Recettes                          | 2 540 764,60 €      |
| <b>Résultat de fonctionnement</b> | <b>862 039,65 €</b> |

Section d'investissement

|                           |                |
|---------------------------|----------------|
| Dépenses                  | 1 093 360,61 € |
| Recettes                  | 817 420,91 €   |
| Résultat d'investissement | -275 939,70€   |

Restes à Réaliser

|               |
|---------------|
| 520 000,00 €  |
| 250 000,00 €  |
| -270 000,00 € |

|   |                      |
|---|----------------------|
| <b>Résultat global d'investissement</b> | <b>-545 939,70 €</b> |
|---|----------------------|

|                                   |                     |
|-----------------------------------|---------------------|
| <b>Résultat global de clôture</b> | <b>316 099,95 €</b> |
|-----------------------------------|---------------------|

Donne acte à Madame le Maire de la présentation faite du Compte administratif 2018 du budget de la ville

Constate la concordance des résultats avec le compte de gestion établi par le receveur municipal.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

**N° 3- 21/2019 Affectation du résultat du compte administratif 2018 du budget de la ville**

Conformément à l'instruction M14, il y a lieu d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget de la ville

Après avoir approuvé le compte administratif 2018 du budget de la ville ce jour.

CONSIDERANT qu'il présente un excédent de fonctionnement de 862 039,65 €

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de 862 039,65 € de la façon suivante :

- 545 939,70 € au compte 1068 de la section d'investissement pour combler le déficit de cette section après report des restes à réaliser,
- le solde, soit 316 099,95 €, à l'excédent antérieur reporté de fonctionnement sur l'exercice 2019 du budget de la ville.

DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution.

**N° 4- 22/2019 Compte de gestion 2018 du budget de la ville**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2018, les Décisions Modificatives, les Restes à Réaliser, les titres de créance à recouvrer, les détails des dépenses effectuées, le compte de gestion dressé par le receveur municipal ainsi que les états annexes de l'exercice considéré de la commune

CONSIDERANT que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de M. Roger BALAJ et M. Jean-Marc REMY, Receveurs Municipaux, pour l'année 2018,

CONSIDERANT la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par M. Roger BALAJ et M. Jean-Marc REMY, Receveurs Municipaux, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

ADOPTÉ le compte de gestion du budget de la ville du Receveur Municipal pour l'exercice 2018 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'exercice 2018.

### **N°5- 23/2019 Compte administratif 2018 du service annexe d'assainissement**

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire quitte la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

Réuni sous la présidence de Monsieur Gérald MATTUCCI, premier adjoint, élu président de séance, délibérant sur le compte administratif 2018 du service annexe d'assainissement dressé par Madame Fabienne MENICHETTI, Maire.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2018, les Décisions Modificatives, les Restes à Réaliser de l'exercice considéré du service annexe d'assainissement.

ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2018 du service annexe d'assainissement, tels que résumés ci-dessous.

#### Section de fonctionnement :

|                                   |                    |
|-----------------------------------|--------------------|
| Dépenses                          | 291 733,55 €       |
| Recettes                          | 341 671,89 €       |
| <b>Résultat de fonctionnement</b> | <b>49 938,34 €</b> |

#### Section d'investissement

|   |                     |
|---|---------------------|
| Dépenses                                | 35 842,23 €         |
| Recettes                                | 5 000,00 €          |
| <b>Résultat global d'investissement</b> | <b>-30 842,23 €</b> |
| <b>Résultat global de clôture</b>       | <b>19 096,11 €</b>  |

Donne acte à Madame le Maire de la présentation faite du Compte administratif 2018 du service annexe d'assainissement.

Constata la concordance des résultats avec le compte de gestion établi par le receveur municipal.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

### **N° 6 - 24/2019 Affectation du résultat du compte administratif 2018 du service annexe d'assainissement**

Conformément à l'instruction M49, il y a lieu d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget annexe d'assainissement

Après avoir approuvé le compte administratif 2018 du service annexe d'assainissement ce jour.

CONSIDERANT qu'il présente un excédent de fonctionnement de 49 938,34 €

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de 49 938,34 € de la façon suivante :

- 30 842,23 € au compte 1068 de la section d'investissement pour combler le déficit de cette section après report des restes à réaliser,
- le solde, soit 19 096,11 €, à l'excédent antérieur reporté de fonctionnement sur l'exercice 2019 du service annexe d'assainissement.

- DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution.

## **N° 7- 25/2019 Compte de gestion 2018 du service annexe d'assainissement**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2018, les Décisions Modificatives, les Restes à Réaliser, les titres de créance à recouvrer, les détails des dépenses effectuées, le compte de gestion dressé par le receveur municipal ainsi que les états annexes de l'exercice considéré de la commune

CONSIDERANT que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de M. Roger BALAJ et M. Jean-Marc REMY, Receveurs Municipaux, pour l'année 2018,

CONSIDERANT la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par M. Roger BALAJ et M. Jean-Marc REMY, Receveurs Municipaux, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

ADOpte le compte de gestion du budget du service annexe d'assainissement du Receveur Municipal pour l'exercice 2018 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'exercice 2018.

## **N° 8 - 26/2019 Budget primitif 2019 de la ville**

Mme le Maire donne le détail des travaux arrêtés par le bureau élargi dans le cadre du budget 2019. Le budget 2019 de la ville s'équilibre à 2 421 000 € en section de fonctionnement et 2 079 000 € en section d'investissement

Les travaux d'investissement prévus au budget sont les suivants :

|  |            |
|--|------------|
| Achat terrain rue porche (expropriation) et rue lorraine | 30 000,00  |
| Cimetière : Travaux allée cimetière                      | 55 000,00  |
| Mairie : Abords mairie                                   | 450 000,00 |
| Pose main courante accès PMR                             | 2 600,00   |
| Remplacement porte de la cave                            | 1 700,00   |
| Ecole Ottange : TBI                                      | 6 000,00   |
| Ecole Nondkeil : Jeu pour la cour                        | 17 000,00  |
| Périscolaire : Achat nouveau véhicule                    | 35 000,00  |
| Salle polyvalente Séparation des douches                 | 2 800,00   |
| Toiture vestiaires                                       | 50 000,00  |
| Bat associations Peinture 1 <sup>er</sup> étage          | 8 200,00   |
| Logements Réfection logement Humidité                    | 2 000,00   |
| Divers travaux réfection logement                        | 18 000,00  |
| Voirie Création chemins piétons (mécénat)                | 244 000,00 |
| Trottoir (poubelle) rond-point mairie                    | 1 400,00   |
| Trottoir rue Audun-le-tiche                              | 1 000,00   |
| Accès garages rue Montagne                               | 11 000,00  |
| Giratoire Nondkeil                                       | 1 700,00   |
| Réfection voirie Val de Kayl                             | 16 000,00  |
| Talus Profilest  | 3 200,00   |

|                              |   |            |
|------------------------------|---|------------|
|                              | Pavés rond-point mairie                 | 10 000,00  |
|                              | Réfection tampons rue de Rumelange      | 1 200,00   |
|                              | Création 2 places Parking rue Rumelange | 3 000,00   |
|                              | Enrobé montée rue du puits              | 14 000,00  |
|                              | Grand'rue                               | 503 500,00 |
| Mobilier urbain              | Panneaux de signalisation               | 8 000,00   |
|                              | Panneaux élections                      | 2 400,00   |
| Jeux                         | Sol coulé pyramide parc Fenderie        | 1 200,00   |
| Illuminations de Noel        |   | 27 000,00  |
| Sécurité                     | Remplacement poteaux incendie           | 7 000,00   |
|                              | Pose de barrières accès forêt           | 8 000,00   |
|                              | Coussins berlinois salle LEON           | 2 000,00   |
|                              | Pièges photographiques                  | 2 000,00   |
| Véhicule Services techniques |   | 30 000,00  |
| Matériel Services techniques |   | 11 000,00  |
| Copieur Mairie               |   | 4 000,00   |
| Matériel mairie              |   | 2 000,00   |

Tous ces travaux seront réalisés sans contraction de nouvel emprunt et sans augmentation des taux d'imposition.

Elle rappelle que les taux d'imposition n'ont plus été augmentés depuis 1997 soit depuis 22 ans. Cela découle d'une gestion saine d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement, un faible niveau d'endettement et un fort autofinancement

Madame le Maire donne lecture des propositions pour le budget primitif 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

- APPROUVE le budget primitif 2019 de la commune qui s'équilibre comme suit :

|                           | Dépenses            | Recettes            |
|---------------------------|---------------------|---------------------|
| Section de fonctionnement | 2 421 000,00        | 2 421 000,00        |
| Section d'investissement  | 2 079 000,00        | 2 079 000,00        |
| <b>Total</b>              | <b>4 500 000,00</b> | <b>4 500 000,00</b> |

- DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution.

**N° 9 - 27/2019 Vote du taux des trois taxes**

Après avoir délibéré sur le vote du budget primitif 2019 et déterminé le montant des contributions directes,

Sur proposition de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

Fixe pour l'année 2019 le taux des trois taxes locales comme suit :

|                               |         |
|-------------------------------|---------|
| Taxe d'habitation             | 12,21 % |
| Taxe foncière sur le bâti     | 16,56 % |
| Taxe foncière sur le non bâti | 94,99 % |

Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution.

## N° 10 - 28/2019 Vote des subventions communales année 2019

Madame le Maire propose au conseil municipal d'attribuer aux différentes associations de la localité, les subventions proposées par les commissions municipales.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

Décide de voter les subventions suivantes pour l'année 2019 :

|                                       |                         |                                  |                         |
|---------------------------------------|-------------------------|----------------------------------|-------------------------|
| Tennis                                | 4 100,00                | Classes découvertes              | 10 000,00               |
| Renaissance sportive Ottangeoise      | 6 200,00                | USEP                             | 385,00                  |
| Judo club                             | 5 365,20                | Collège Aumetz (sorties)         | 1 360,00                |
| Meca sport                            | 330,00                  | Harmonie municipale              | 1 500,00                |
| Vétérans                              | 330,00                  | Doigts de fées                   | 330,00                  |
| Spéléo club                           | 500,00                  | Sub Exc Harmonie (défilés)       | 600,00                  |
| Gymnastique « Le réveil »             | A revoir ultérieurement | ASCON Autres clubs               | A revoir ultérieurement |
| Dancing star club                     | 1 642,40                | Comité des fêtes                 | 330,00                  |
| Pêche et loisirs                      | 330,00                  | Anciens combattants              | 330,00                  |
| Les godillots                         | 330,00                  | Prévention routière              | 150,00                  |
| 1M2J3Motos                            | 330,00                  | Amicale du personnel communal    | 3 575,00                |
| Cavaliers du Valler                   | 330,00                  | Amicale des sapeurs-pompiers     | 2 200,00                |
| Ass sportive féminine                 | 500,00                  | Bal 13 juillet (pompiers)        | 1 250,00                |
| Club Pétanque loisir Ottange Nondkeil | 330,00                  | CCAS                             | 20 000,00               |
| Association Parents élèves Ottange    | 330,00                  | Sub Exc Vétérans (remb location) | 220,00                  |
| Association Parents élèves Nondkeil   | 330,00                  |                                  |                         |

Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution.

## N° 11 - 29/2019 Budget primitif service annexe d'assainissement 2019

Madame le Maire donne lecture des propositions pour le budget primitif du service annexe d'assainissement 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2019 du service annexe d'assainissement qui s'équilibre comme suit :

|                           | Dépenses          | Recettes          |
|---------------------------|-------------------|-------------------|
| Section de fonctionnement | 260 000,00        | 260 000,00        |
| Section d'investissement  | 36 000,00         | 36 000,00         |
| Total                     | <b>296 000,00</b> | <b>296 000,00</b> |

DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution.

## N° 12 – 30/2019 Vote du taux de la redevance d'assainissement

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de fixer le montant de la redevance d'assainissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

Fixe le montant de la redevance d'assainissement à 1,53 € le m<sup>3</sup> pour l'année 2019 :

### **N° 13 – 31/2019 Exonération de la taxe sur les spectacles**

Madame le Maire expose au conseil municipal que conformément à l'article 1561, 3° b 2<sup>ème</sup> alinéa du code général des impôts, le conseil municipal peut décider d'exonérer de l'impôt sur les spectacles les compétitions sportives organisées sur le territoire de la commune.

Vu l'intérêt que présente cette mesure pour les sociétés locales et pour la renommée de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

Exonère de l'impôt sur les spectacles toutes les compétitions sportives prévues au I de l'article 1560 du Code Général des impôts, organisées durant l'année 2020 sur le territoire de la commune.

Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution

### **N° 14 – 32/2019 Fiscalisation de la participation au SMITU**

Vu la décision syndicale en date du 21 février 1996, décidant de maintenir le principe de fiscalisation de la participation des communes membres,

Vu l'article L 5212-20 alinéa 2 du Code Général des collectivités territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

Décide de reconduire pour l'exercice 2019, le principe de fiscalisation de la participation communale au Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville - Fensch.

### **N° 15 – 33/2019 Vente d'un immeuble rue de l'usine**

Mme le Maire indique que la ville est propriétaire de plusieurs logements sur la localité. Dans un souci de bonne gestion des biens communaux, elle propose de mettre en vente, de gré à gré, l'immeuble constitué de deux appartements situé au 17-19 rue de l'usine.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis de France Domaine en date du 26 juillet 2018 qui estime le bien situé 17-19 rue de l'usine cadastré section 9 parcelle 121 d'une contenance de 636 m<sup>2</sup> à 250 000 €

Vu le cahier des charges lié à la vente de cet immeuble.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

Autorise la vente de gré à gré de l'immeuble situé 17-19 rue de l'usine cadastré section 9 parcelle 121 d'une contenance de 636 m<sup>2</sup> et fixe son prix de vente à 250 000 €

Approuve le cahier des charges du bien mis en vente et fixant les modalités de la vente de gré à gré

Autorise la publication d'un avis informant la mise en vente de ce bien

Autorise Mme le Maire à signer pour le compte et au nom de la commune les pièces requises et à accomplir toutes les formalités administratives nécessaire à la réalisation de cette vente de gré à gré

Précise qu'une nouvelle délibération interviendra pour la vente définitive de ce bien.

**N° 16 – 34/2019 Aménagement de la Grand'rue : choix d'un maître d'œuvre**

Mme le Maire indique que pour réaliser les travaux de requalification urbaine, aménagement sécuritaire et reprise de l'assainissement de la Grand'rue, il est souhaitable de s'associer les services d'un maître d'œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

Décide de retenir l'offre du bureau d'études ITB, 21 rue roederer, 57070 Metz, pour un coût de :

Phase conception : forfait de 24 500 € HT

Phase travaux : 2,5 % du montant des travaux.

Il est précisé que l'enveloppe financière de l'opération est de 1 000 000,00 € HT.

Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour signer tout document en relation avec la présente.

**N° 17- 35/2019 Abords de la mairie : Acceptation d'un sous-traitant (Castellani)**

Madame le Maire indique que le groupement d'entreprises titulaire du marché de réfection des abords de la mairie propose à la ville d'accepter un sous-traitant pour la fourniture et pose d'enrobés

Vu la délibération en date du 9 avril 2018 retenant le groupement TP Colle, Eiffage, Chanzy Pardoux pour réaliser les travaux de réfection des abords de la mairie.

Vu la demande de présentation d'un sous-traitant Castellani en vue d'un paiement direct

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

Accepte qu'une partie des travaux de réfection des abords de la mairie (Fabrication et pose de garde-corps métal) soient sous traités à l'entreprise Castellani et réglé en paiement direct

Précise que le montant sous-traité s'élève à 30 330,00 € HT

Précise que le montant du marché n'est pas modifié et reste fixé à 889 992,16 € HT

Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour exécution.

**N° 18- 36/2019 Abords de la mairie : Acceptation d'un sous-traitant (Carradori paysage)**

Madame le Maire indique que le groupement d'entreprises titulaire du marché de réfection des abords de la mairie propose à la ville d'accepter un sous-traitant pour la fourniture et pose d'enrobés

Vu la délibération en date du 9 avril 2018 retenant le groupement TP Colle, Eiffage, Chanzy Pardoux pour réaliser les travaux de réfection des abords de la mairie.

Vu la demande de présentation d'un sous-traitant Carradori paysage en vue d'un paiement direct

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

Accepte qu'une partie des travaux de réfection des abords de la mairie (Espaces verts) soient sous traités à l'entreprise Carradori paysage et réglé en paiement direct

Précise que le montant sous-traité s'élève à 20 531,00 € HT

Précise que le montant du marché n'est pas modifié et reste fixé à 889 992,16 € HT

Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour exécution.

## N° 19 - Divers

Mme le Maire donne lecture d'un courrier conjoint des communes isolées, membres du SMITU, qui s'opposent à l'augmentation des participations.

-----

La ville a pris un arrêté pour interdire, à compter du 1<sup>er</sup> juin la traversée de la ville aux véhicules de plus de 3,5 tonnes.

-----

Mme le Maire indique que la Poste veut réduire ses horaires d'ouverture et fermer tous les lundis. Une motion sera soumise au prochain conseil municipal et une pétition sera soumise à la population

-----

M. Brighi a entendu à l'école que le CP et la grande section de maternelle allaient être fusionnés et que certains élèves devant passer au CP resteraient en maternelle.

Mme le Maire indique que les effectifs du CP à la prochaine rentrée scolaire vont dépasser les 30 élèves. Dans ce cadre les institutrices envisagent de faire des cours doubles soit CP-CE2 soit CP-maternelle (grande section). Rien n'est encore arrêté par l'académie.

Plus personne n'ayant de questions, Mme le Maire lève la séance à 20 h 30 et conformément à circulaire préfectorale du 14 décembre 2010 prise en application du décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010 rappelle les numéros attribués aux délibérations prises lors de cette séance du conseil municipal :

1. 19/2019 Approbation du compte-rendu du 4 mars 2019
2. 20/2019 Compte administratif 2018 du budget de la ville
3. 21/2019 Affectation du résultat du compte administratif 2018 du budget de la ville
4. 22/2019 Compte de gestion 2018 du budget de la ville
5. 23/2019 Compte administratif 2018 du service annexe d'assainissement
6. 24/2019 Affectation du résultat du compte administratif 2018 du service annexe d'assainissement
7. 25/2019 Compte de gestion 2018 du service annexe d'assainissement
8. 26/2019 Budget primitif 2019 de la ville
9. 27/2019 Vote du taux des trois taxes
10. 28/2019 Vote des subventions communales année 2019
11. 29/2019 Budget primitif service annexe d'assainissement 2019
12. 30/2019 Vote du taux de la redevance d'assainissement
13. 31/2019 Exonération de la taxe sur les spectacles
14. 32/2019 Fiscalisation de la participation au SMITU
15. 33/2019 Vente d'un immeuble rue de l'usine
16. 34/2019 Aménagement de la Grand'rue : choix d'un maître d'œuvre
17. 35/2019 Abords de la mairie : Acceptation d'un sous-traitant (Castellani)
18. 36/2019 Abords de la mairie : Acceptation d'un sous-traitant (Carradori paysage)
19. Divers

Le Maire  
Fabienne MENICHETTI

